

Le 15 février 2024

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
Paris - 75008

Monsieur le président de la République,

Afin de relever le triple défi climatique, énergétique et de réindustrialisation, vous avez annoncé en février 2022 la relance de la filière nucléaire française après une longue période de flottement qui l'a affaiblie. PNC-France salue et soutient votre décision.

La Commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, présidée par Raphaël Schellenberger a clairement identifié dans le rapport élaboré par Antoine Armand les causes de la « perte de souveraineté énergétique de la France ». Ils ont également souligné le manque de vision à long terme du programme nucléaire.

Nous apprenons par la presse que des start-ups s'autorisent, par voie de presse, à préempter l'usage de terrains destinés à la recherche et au développement du nucléaire de quatrième génération (GEN IV) sur des terrains appartenant au CEA à Marcoule. Or, ce centre de recherches bénéficie d'une source froide importante, d'un accès à des réseaux électriques dimensionnés pour de fortes puissances (ils alimentaient le réacteur Phénix) et, bien sûr de nombreuses infrastructures nucléaires particulièrement utiles à un futur réacteur de démonstration de quatrième génération de moyenne puissance (par exemple l'installation Atalante, le centre de recherche ICSM sur la chimie séparative, et l'installation Melox de fabrication du combustible).

PNC-France estime qu'une décision sur le futur des terrains dans et à proximité du CEA/Marcoule, un site dont les qualités sont exceptionnelles, doit être prise au niveau du Conseil de politique nucléaire sur la base des informations transmises par le CEA sur la configuration du site de Marcoule, mais aussi de présentations détaillées par les postulants des surfaces et infrastructures nécessaires, ce qui n'est pas encore le cas.

D'après nos informations les possibilités sont multiples :

- À l'intérieur du site actuel avec trois espaces représentant plus de 30 hectares.
- Hors site mais étant propriété du CEA, une quarantaine d'hectares en bord du Rhône, extensibles à plus de 80 ha par acquisition d'un terrain au nord.
- Une centaine d'hectares sur trois terrains plus éloignés du Rhône, dont une petite moitié appartient déjà au CEA.

Cette richesse ne peut être galvaudée et des règles claires d'utilisation doivent être décidées, le CEA ayant déjà étudié les caractéristiques des terrains possibles sur et autour du site de Marcoule, avec leurs avantages et inconvénients. PNC-France estime que les terrains longeant le Rhône, qui peuvent être agrandis au Nord par acquisition d'un terrain de 45 hectares, doivent être clairement réservés aux projets les plus importants, qui nécessitent une bonne source froide.

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 – mail : pncfrance.secretaire@gmail.com

Ce sont :

- Le futur prototype surgénérateur, de moyenne puissance, de quatrième génération, sur une surface déjà bien évaluée sur la base du projet ASTRID, dont la réalisation a été suspendue par le CEA en 2019 (sans consultation ni du parlement ni de l'OPECST). Pour mémoire, cette filière valorisera un stock d'uranium appauvri considérable, combustible représentant des milliers d'années d'une production d'électricité décarbonée. La surface requise est bien évaluée.
- Et éventuellement le réacteur NUWARD d'EDF, si la demande en était faite par l'entreprise qui, à notre connaissance, envisagerait aussi d'autres sites.

En ce qui concerne les AMR, il s'agit de réacteurs de petites puissances qui doivent démontrer leur capacité à être implanté dans des sites urbanisés et pauvres en sources froides, ou de réacteurs visant à la production de chaleur n'en nécessitant pas ou peu. Il serait sage de leur imposer une réfrigération atmosphérique et une surface réduite de chantier facilitant leur déploiement industriel, sans recours important au Rhône pour la réfrigération. Les sites disponibles dans le site actuel leur permettraient de bénéficier de l'infrastructure du site, et de sa protection en particulier.

Notre pays dispose aujourd'hui d'un site exceptionnel, dont l'usage doit être optimisé en vue d'un programme nucléaire d'ambition incluant (i) le nucléaire du futur de quatrième génération, qui a toute sa place à proximité immédiate du potentiel de R&D du CEA/Marcoule, (ii) un prototype de SMR en bord du fleuve à la fin de la décennie, si EDF en fait la demande, et (iii) un ou deux des AMR qui seront sélectionnés, probablement pas avant le début de la prochaine décennie.

Une vision à long terme d'un nucléaire durable, impliquant la filière surgénératrice, et une gamme de réacteurs multi-usages (électricité, chaleur, production d'hydrogène) est essentielle. Elle a été déjà proposée par l'OPECST ainsi que les Académies des sciences et des technologies, sur des bases scientifiques et techniques fondées. Nous vous l'avons présentée dans un courrier antérieur, daté du 7 janvier 2024.

Monsieur le président de la République, il serait important que le Conseil de Politique Nucléaire que vous présidez se saisisse en urgence du sujet, afin de ne pas freiner les projets à venir, et qu'il donne les directives nécessaires à toutes les paires concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la République, à l'assurance de ma haute considération.

Bernard ACCOYER
Président de PNC-France

